

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 8 février 2023
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 21

Pouvoirs : 5

N° ATIP 3/2023

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 26 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité**

Objet : Délibération portant création de postes.

Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical :

Les orientations stratégiques validées par le Comité syndical conduisent à proposer le renforcement des fonctions supports de l'ATIP, de l'équipe des gestionnaires paie et de la direction des études. Les créations de poste soumises à approbation sont les suivantes :

Dans le cadre de l'objectif 1, de consolidation des missions sur leur périmètre actuel :

- Un poste d'assistant administratif pour le secrétariat général
- Deux postes de gestionnaires paies et listes électorales, pour consolider la mission paie, qui a absorbé plus de 1 100 paies supplémentaires début 2023. Un poste est déjà occupé par un agent en contrat aidé

Dans le cadre de l'axe 2, lié au développement de la communication de l'ATIP vers les membres, et à la valorisation des expériences locales et de l'innovation :

- Un poste de chargé de communication, qui aura également en charge la visibilité de l'ATIP sur les réseaux sociaux et participera aux actions de communication interne.

Dans le cadre de l'axe 3, dédié au développement des missions d'animation et de formation des élus et des services :

- Un poste d'assistant formation, qui structurera la mission formation des élus, coordonnera également l'ensemble des formations aux logiciels métiers, et assurera l'articulation avec les formations internes des agents ATIP.

Enfin dans le cadre de l'axe 4 qui vise à aider les collectivités à définir leurs visions territoriales, et impulser auprès des équipes d'études de nouvelles pratiques :

- Un poste de directeur des études, pour renforcer le management métier sur la mise en œuvre de la transition écologique, prévoir un plan de formations spécifique des équipes, et consolider l'organisation et les ressources de la mission étude. Ce recrutement permettra à l'ATIP de mieux répondre aux attentes des membres sur les enjeux de la loi Climat et résilience.

Il est donc proposé au Comité syndical de délibérer sur la création des postes suivants :

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois	Catégorie
Assistant administratif	Strasbourg	Adjoint administratif	C
Gestion paies et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B
Gestion paies et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B
Assistant formation	Strasbourg	Rédacteur	B
Assistant de communication	Strasbourg	Rédacteur	B
Directeur des études	Strasbourg	Attaché/ingénieur	A

Les recrutements interviendront courant 2023. L'inscription budgétaire de ces postes est prévue au chapitre 012 du budget 2023 de l'ATIP.

LE COMITE SYNDICAL :

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 créant le syndicat mixte ouvert de l'ATIP et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Entendu l'exposé de Madame la Présidente :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- **Approuve** la création des postes de la liste suivante

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois	Catégorie
Assistant administratif	Strasbourg	Adjoint administratif	C
Gestion paies et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B
Gestion paies et listes électorales	Strasbourg	Rédacteur	B
Assistant formation	Strasbourg	Rédacteur	B
Assistant de communication	Strasbourg	Rédacteur	B
Directeur des études	Strasbourg	Attaché/ingénieur	A

- **Prend acte de l'inscription budgétaire du coût des postes créés au chapitre 012 du budget 2023 de l'ATIP**

Dit que :

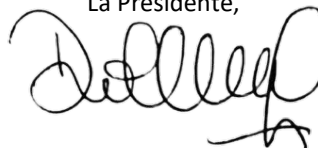
La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'ATIP durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 8 février 2023

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER